



## **AGENTS DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE PERSONNEL EN VOIE DE DISPARITION ?**

Une note de la DISP en date du 30 janvier 2024 tente désespérément d'organiser un mode dégradé des ASE sur les **zones Nord et Est** (Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Creuse, Dordogne et Corrèze) en les fusionnant ce qui élargit leur zone d'astreinte. Cet élargissement n'est pas sans conséquence en termes de risques psycho-sociaux (fatigue, risque routier...).

Cette note organise le mode dégradé jusqu'en juillet 2024, dans l'espoir que les postes soient pourvues à la prochaine mobilité du corps des personnels de surveillance.

Nous espérons fortement que cet espoir se concrétise pour le bien-être de nos collègues ASE.

### **En attendant, ces derniers devront tenir le choc pendant 6 mois !**

A ce mode dégradé, se greffe une augmentation du nombre de mesures de surveillance électronique et par conséquent un allongement du délai entre la décision judiciaire et la pose du dispositif.

Une des raisons de cette pénurie d'agent est le départ ou futur départ à la retraite d'agents ASE.

Nous faisons une nouvelle fois, le constat d'un manque d'anticipation et de gestion RH par notre administration. Par conséquent, nous demandons un renfort RH sur les postes d'ASE. Positionner des personnels de surveillance sur les postes de surveillance électronique est indispensable pour éviter leur épuisement et permettre le fonctionnement des services.

A ce jour, la gestion des personnes sous surveillance électronique va reposer sur quelques épaules et la note DISP reste floue sur la définition des publics dit sensibles dans le cadre des dispositifs de surveillance électronique fixes.

Pour soulager les ASE, les SPIP de la DISP recrutent des adjoints administratifs contractuels pour une durée de 10 mois. Ces derniers seront en charge de l'ensemble du volet administratif (gestion et suivi des dossiers, des messages et courriels...), afin de permettre aux ASE de se consacrer seulement à la pose des dispositifs de surveillance électronique.

L'administration pénitentiaire cautionne la paupérisation des agents de la fonction publique d'État.

**La CGT SPIP 16 déplore cet état de fait** et pointe du doigt le recours systématique aux contractuels pour combler le manque de personnels titulaires.

**Quelle est la prochaine étape ?  
Une délégation totale au privé des missions des ASE ?**